

Gestionnaire : J.-Ph. Coppée	Approbateur : K. D'hooghe	Entrée en vigueur : 17/11/2016
------------------------------	---------------------------	--------------------------------

1. Destinataire

Tout auditeur d'un organisme de certification reconnu par OVOCOM pour auditer de manière combinée une entreprise dans le cadre d'une certification Feed Chain Alliance (FCA) et du module complémentaire I-01 (audit externe par tierce partie).

Toute entreprise certifiée FCA qui livre (ou veut livrer) directement des aliments pour animaux à un éleveur laitier établi aux Pays-Bas (audit interne par l'entreprise).

2. Objectif

Faciliter le contrôle des exigences spécifiques du module I-01 lors des audits FCA.

3. Méthode

Le document se présente comme une check-list comprenant deux colonnes principales :

- la première reprend la référence présente dans le standard FCA pour les chapitres liés à la production et/ou au négoce d'aliments pour animaux (documents FCA : AC-01, AC-02, AC-03, BC-01, BC-02 et BC-03) ;
- la seconde précise, en regard de la référence FCA, les exigences spécifiques que l'auditeur (interne ou externe) doit vérifier lors du contrôle de l'application du module I-01.

Une troisième colonne permet la mention de constatations et la quatrième l'indication d'une non-conformité éventuelle.

L'auditeur confronte l'exigence avec ses observations de terrain et détermine si l'entreprise satisfait, ou non, à l'exigence spécifique. Le rapport d'audit doit contenir, au minimum, les informations demandées dans la check-list 'I-06-02'. La manière et le format sous lequel ces informations sont communiquées à OVOCOM sont arrêtés de commun accord entre l'organisme et OVOCOM.

4. Document(s)

Check-list (voir feuille Excel I-06-02)

Liste des auditeurs reconnus par OVOCOM (www.ovocom.be)

5. Annexe(s)

Néant

